COMITÉ CONSULTATIF DE LA BANQUE NATIONALE DE DONNÉES GÉNÉTIQUES

RAPPORT ANNUEL
2018-2019

Table des matières

Introduction 1
Contexte 3
Banque nationale de données génétiques 3
Nouveaux fichiers 3
Nouveau programme 4
Rapport annuel de la BNDG 2018-2019 4
Comité consultatif de la BNDG 4
Membres du Comité consultatif de la BNDG, 2018-2019 5
Collaborateurs 7
Bilan de l'année 8
Faits nouveaux en génétique 8
Programme national d'ADN pour les personnes disparues 10
Ministère de la Justice 10
Recherches axées sur le lien de parenté 12
Généalogie génétique 13
Prochaines étapes 14
Remerciements 15

INTRODUCTION

Le présent rapport contient des mises à jour et des sujets d'intérêt qui ont été examinés et discutés par les membres du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques (BNDG) au cours de la dernière année. En 2018, les membres du Comité consultatif se sont réunis à Ottawa pour leurs réunions semestrielles prévues. On leur a fourni des mises à jour sur les activités et le rendement de la BNDG, notamment concernant les statistiques, les activités en cours, les initiatives et les difficultés éprouvées. Des exposés ont aussi été présentés au Comité consultatif par le Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique canadien (GTSMAG) ainsi que par Sécurité publique Canada et le ministère de la Justice sur les initiatives et la recherche, dans leur domaine respectif, qui ont une incidence sur la BNDG, ainsi que sur d'éventuelles modifications législatives qui pourraient améliorer l'efficacité de la BNDG.

Tout au long de l'année, le Comité consultatif a axé ses discussions sur le Programme national d'ADN pour les personnes disparues (PNAPD), qui a été mis en œuvre en mars 2018, à la suite de l'adoption de lois et de règlements et de l'élaboration d'une politique opérationnelle sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés. Les membres du Comité se sont penchés sur les questions en matière d'éthique, de consentement et de respect de la vie privée, qui ont fait l'objet de débats en ce qui a trait aux personnes disparues et à leurs familles. L'évolution de la technologie de l'ADN (analyse rapide d'ADN, séquençage à haut débit dit de prochaine génération) a donné au Comité un aperçu de l'application actuelle et future de la science en ce qui concerne la sécurité publique.

Un autre élément clé sur lequel le Comité se concentre de façon continue concerne la *recherche axée sur le lien de parenté* au Canada, dans le contexte des recherches dans la BNDG. Cette question retient l'intérêt du Comité depuis plusieurs années, et il continuera de l'analyser et de l'appuyer. Le Comité consultatif dirige son expertise sur le sujet de la *généalogie génétique* au Canada, qu'il ne faut pas confondre avec la recherche axée sur le lien de parenté. Les membres du Comité reconnaissent son utilité potentielle et les importants avantages qu'elle représente pour les enquêtes, mais comprennent aussi les difficultés connexes en ce qui concerne le respect de la vie privée et la protection des renseignements personnels qui auront une incidence sur la façon dont les nouvelles informations sont protégées.

Les examens préliminaire et de suivi du projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, ont également fait l'objet de longues discussions du Comité en 2018-2019. En outre, le Comité examine constamment les démarches permettant d'améliorer l'utilisation de l'ADN

pour promouvoir la sécurité publique, ce qui a abouti à une recommandation officielle de prélever des échantillons d'ADN sur toute personne reconnue coupable d'une infraction désignée.

Ce rapport traite en outre des enjeux clés et des points saillants découlant de différents exposés et de leur incidence possible sur la BNDG, qui constituent d'autres sujets d'intérêt pour le Comité consultatif.

CONTEXTE

BANQUE NATIONALE DE DONNÉES GÉNÉTIQUES

Établie en vertu de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (LIEG), la Banque nationale de données génétiques (BNDG) est entrée en service en juin 2000 sous la gouvernance de la Gendarmerie royale du Canada, au nom du gouvernement canadien.

À l'origine, la BNDG était constituée de deux fichiers :

- Le fichier des condamnés (FCO) est un fichier électronique créé à partir des profils d'identification génétique recueillis auprès des contrevenants reconnus coupables d'une infraction primaire ou secondaire désignée prévue à l'article 487.04 du *Code criminel*, qui comprend certaines infractions prévues dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS);
- Le fichier de criminalistique (FC) est un fichier électronique distinct contenant des profils d'identification génétique établis par des laboratoires judiciaires opérationnels canadiens dans le cadre d'enquêtes menées sur des lieux de crime en lien avec les mêmes infractions désignées prévues par le *Code criminel*.

La BNDG aide les organismes d'application de la loi à résoudre des crimes :

- en établissant des liens entre des crimes pour lesquels il n'y a aucun suspect (correspondance entre des lieux de crime – FC à FC);
- en aidant à identifier des suspects (correspondance entre des échantillons prélevés sur des lieux de crime et des condamnés – FC à FCO – et correspondance FC à FC);
- en éliminant ou en disculpant des suspects (aucune correspondance entre des échantillons prélevés sur le lieu d'un crime (FC) et un condamné (FCO) dans la BNDG);
- en déterminant si l'on a affaire à un criminel en série.

Nouveaux fichiers

En mars 2018, l'entrée en vigueur de modifications législatives apportées à la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* et au *Règlement sur l'identification par les empreintes génétiques* a entraîné la création dans la BNDG de nouveaux fichiers d'application humanitaire, qui viennent élargir ses services aux enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés. La LIEG a été modifiée de façon à inclure trois nouveaux fichiers de profils génétiques d'application humanitaire :

- le fichier des personnes disparues (FPD);
- le fichier des familles de personnes disparues (FFPD);

- le fichier des restes humains (FRH).

Deux autres fichiers de données génétiques ont en outre été créés pour renforcer le soutien offert aux enquêtes criminelles et aux enquêtes sur les personnes disparues ou les restes humains :

- le fichier des victimes (FV);
- le fichier des donneurs volontaires (FDV).

Nouveau programme

La nouvelle loi appuie les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés par la création d'un programme de données génétiques pour les personnes disparues appelé Programme national d'ADN pour les personnes disparues (PNAPD). Le PNAPD représente une collaboration entre le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés (CNPDRN) de la GRC et l'expertise scientifique, technique et judiciaire de la BNDG en vue de la réalisation d'analyses génétiques et de rapports connexes. La loi et le règlement régissant le PNAPD veillent à protéger la vie privée des Canadiens au moyen de mécanismes qui visent à garantir que les profils génétiques contenus dans la BNDG sont utilisés seulement aux fins prévues.

Rapport annuel de la BNDG 2018-2019[1]

Au 31 mars 2019, la BNDG contenait 543 955 profils d'identification génétique, dont 384 488 dans le fichier des condamnés, 159 448 dans le fichier de criminalistique, et 19 dans le fichier des victimes.

L'augmentation générale des correspondances condamné-lieu de crimes et lieu de crime-lieu de crime depuis la création de la BNDG a grandement contribué à la sécurité du public au fil des ans. Au cours de l'exercice 2018-2019, il y a eu 6 583 correspondances condamné-lieu de crimes et 708 correspondances lieu de crime-lieu de crime, c'est-à-dire qu'en tout, 7 291 correspondances établies par la BNDG ont aidé les enquêteurs de police. Ces données ne reflètent pas et ne prennent pas en compte le nombre de suspects qui ont été éliminés, ni les enquêtes de police qui ont pris une nouvelle direction en l'absence de correspondance.

Un résumé du rapport annuel de la BNDG 2018-2019 est disponible en ligne.

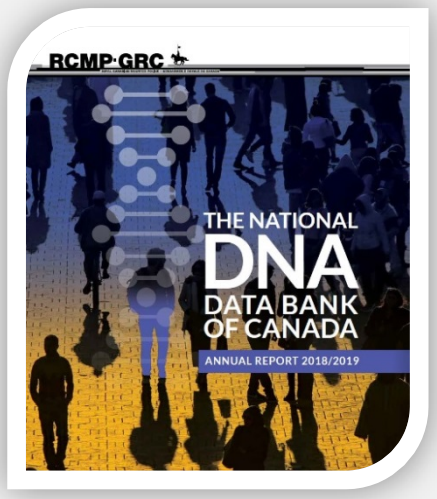

COMITÉ CONSULTATIF DE LA BNDG

Le Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques a été établi en vertu du *Règlement sur le Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques*; C.P. 2000-635, le 4 mai 2000. Il

[1] Pour obtenir le rapport intégral de la BNDG en format PDF, il suffit d'en faire la demande par courriel à NDDB-BNDG@rcmp-grc.gc.ca.

s'agit d'un organe indépendant qui aide le commissaire de la GRC à assurer le fonctionnement de la BNDG conformément aux lois et aux règlements. Le rôle du Comité consultatif consiste aussi à donner des directives et des instructions stratégiques concernant les progrès scientifiques, les questions de droit, les modifications législatives, les questions relatives à la vie privée et les pratiques éthiques.

Depuis sa création, le Comité consultatif surveille étroitement les activités de la BNDG, et fournit des conseils et des recommandations avancées en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la BNDG. L'année dernière, l'introduction de nouveaux fichiers dans la BNDG et la mise en œuvre du PNAPD ont été suivies de près par le Comité consultatif. Avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, le Comité consultatif a examiné en profondeur les principes humanitaires, scientifiques et relatifs à la protection de la vie privée et à l'application de la loi potentiels (y compris les questions juridiques, éthiques, de gouvernance et de stratégie) liés à la création du Programme. Il s'est donc réjoui du dépôt au Parlement, le 23 octobre 2014, de modifications proposées à la LIEG dans le cadre du projet de loi C-43, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique*.

Membres du Comité consultatif de la BNDG, 2018-2019

L'effectif du Comité consultatif a connu des changements importants, puisque quatre des huit postes du Comité sont devenus vacants au terme du mandat de cinq ans de certains membres. Il est important de reconnaître et de remercier Garry Loeppky (président), Gisèle Côté-Harper (vice-présidente), William Davidson et Patricia Kosseim pour leur contribution inestimable durant leur mandat. Membres fondateurs, Mme Côté-Harper et M. Davidson ont servi le Comité consultatif avec compétence depuis sa création en 2000. Le dévouement et l'engagement de chaque membre sortant nous lèguent un héritage sur lequel il sera possible de bâtir nos futurs efforts.

La moitié des membres du Comité consultatif étant nouveaux, une attention considérable a été accordée à la communication d'informations de base et contextuelles historiques relatives aux nombreuses activités en cours de la BNDG.

Brendan Heffernan* (surintendant principal de la GRC à la retraite)
Président depuis juillet 2018

Ancien dirigeant exécutif des Services des sciences judiciaires et de l'identité de la GRC, Brendan Heffernan a consacré plus de 33 ans de sa vie au service des Canadiens. Il a commencé sa carrière de policier en uniforme aux Services généraux, avant de devenir enquêteur de crimes graves, puis cadre policier. Il a cultivé un nombre croissant de partenariats dans les secteurs privé et public, y compris des relations professionnelles avec des parties prenantes du Service de police de Toronto, de la police militaire des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. M. Heffernan apporte une expérience des services de police « de première ligne » et une compréhension des pratiques liées aux preuves judiciaires qui sont précieuses.

Kasia Krzymien*
Analyste stratégique supérieure des politiques et de la recherche
Commissariat à la protection de la vie privée

Mme Krzymien a une vaste expérience de la formulation de conseils stratégiques portant sur un grand éventail de questions liées à la protection de la vie privée dans les secteurs privé et public, notamment en ce qui concerne la surveillance, la biométrie et les services en ligne. Avant de commencer son emploi au Commissariat à la protection de la vie privée en 2000, elle a occupé divers postes dans la fonction publique.

Michael Szego, Ph.D.*
Directeur, Centre for Clinical Ethics, Unity Health Toronto

Expert dans le domaine de l'éthique clinique, M. Szego a dirigé plusieurs études de recherche et publié divers articles de revues évalués par les pairs. Il est le chef des questions d'éthique du projet de génome personnel canadien ainsi que participant au projet. Il possède de l'expérience quant aux consultations en matière d'éthique clinique, à l'élaboration de politiques, à l'évaluation éthique de la recherche, à la recherche et à l'enseignement. M. Szego est professeur adjoint à l'Université de Toronto et membre du Joint Centre for Bioethics de cette université.

Sue O'Sullivan*, B.A., O.O.M.

Mme O'Sullivan a pris sa retraite à titre de chef adjointe du Service de police d'Ottawa après avoir travaillé plus de 30 ans dans la police. Pendant sa carrière, elle a défendu les victimes d'actes criminels et a fait valoir la nécessité d'assurer la santé et la sécurité des collectivités. Mme O'Sullivan se joint au Comité consultatif après avoir rempli deux mandats à titre d'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels. En 2006, son Excellence la Gouverneure générale du Canada l'a nommée officière de l'Ordre du mérite des corps policiers.

Frederick Bieber, Ph.D.
Professeur agrégé de pathologie à l'Université Harvard à Boston (Massachusetts)

M. Bieber est généticien médical et expert en éthique biomédicale. Sa vaste expérience de la recherche en génétique l'a porté à siéger à de nombreux comités liés à la génétique judiciaire servant de référence en matière d'ADN. En juin 2018, M. Bieber a eu l'honneur d'être nommé par SAR la Reine Elizabeth II au Très vénérable ordre de Saint-Jean pour son travail humanitaire dans le domaine des sciences judiciaires.

Ron Fourney, Ph.D., O.O.M.
Directeur, Sciences et Partenariats stratégiques, Services des sciences judiciaires et de l'identité, GRC

Chercheur scientifique, M. Fourney est membre fondateur du programme canadien de données génétiques judiciaires. Membre civil de la GRC depuis 1988, il a contribué de façon importante à la mise en œuvre du typage génétique judiciaire au Canada, et notamment à la mise en œuvre de la Banque nationale de données génétiques et du Programme national d'ADN pour les personnes disparues.

Derrill Prevett, c.r.

Comptant 37 ans d'expérience comme juriste, M. Prevett a dirigé des poursuites dans des affaires d'homicides complexes où l'identification des coupables tenait uniquement à des empreintes génétiques. Il était procureur principal dans l'affaire *R. c. Pickton*, 2010 CSC 32, qui est largement considérée comme l'une des plus complexes affaires de meurtres en série mettant en cause des preuves génétiques. Il a aussi siégé à des comités nationaux et était chargé d'assurer la mise en œuvre uniforme des lois en matière d'empreintes génétiques et d'adresser des recommandations au Parlement au sujet de la BNDG.

Garry Loeppky, O.O.M.
Ancien président du Comité consultatif de la BNDG, mandat terminé le 30 juin 2018

Le sous-commissaire Loeppky (à la retraite) a travaillé à la GRC pendant 34 ans. Dans sa carrière, il a été chargé de la coordination et de la direction d'enquêtes majeures tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il a travaillé avec de nombreux organismes d'application de la loi étrangers et a donné des conférences dans de nombreux pays d'Europe ainsi qu'au Canada, en Australie et aux États-Unis.

Gisèle Côté-Harper, O.C., c.r.
Avocate et professeure émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval
Ancienne vice-présidente du Comité consultatif de la BNDG, mandat terminé le 31 décembre 2018

Diplômée de la Faculté de droit de l'Université Harvard, Mme Côté-Harper est récipiendaire de l'Ordre du Canada. Son expertise en matière de droits de la personne est reconnue à l'échelle nationale et internationale.

William S. Davidson, Ph.D.
Spécialiste de la génétique médicale et professeur de biologie moléculaire et de biochimie à l'Université Simon Fraser
Ancien membre du Comité consultatif, mandat terminé le 31 décembre 2018

M. Davidson a publié de nombreux ouvrages sur l'évolution moléculaire, la génétique des populations, la génomique et la génétique humaine.

Patricia Kosseim
Avocate générale principale et directrice générale de la Direction des services juridiques, des politiques, de la recherche et de l'analyse de la technologie au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Ancienne membre du Comité consultatif de la BNDG, mandat terminé le 31 décembre 2018

Mme Kosseim était chargée de donner des conseils stratégiques en matière de législation et de politiques sur des questions de protection de la vie privée, et représentait le Commissariat devant les tribunaux et des comités parlementaires.

Se sont joints au Comité consultatif de la BNDG en 2018-2019 pour remplacer les membres sortants.

Collaborateurs

Invités et conférenciers – Réunion du Comité consultatif de la BNDG des 17 et 18 mai 2018

Gendarmerie royale du Canada	Surint. pr. Philipe Thibodeau Jeff Modler Tamara Brittain Kevin O'Shea Kathy Murphy Dean Hamel Reama Khayat
Ministère de la Justice	Greg Yost et Kelly Morton-Bourgon
Sécurité publique Canada	Evan Travers

Invités et conférenciers – Réunion du Comité consultatif de la BNDG des 18 et 19 octobre 2018

Gendarmerie royale du Canada	Commissaire Brenda Lucki S.-comm. Jennifer Strachan Comm. adj. Philipe Thibodeau Jeff Modler Kathy Murphy Geneviève Menard Insp. Roland Gosselin Tamara Brittain Cynthia Taylor
Ministère de la Justice	Greg Yost
Sécurité publique Canada	Evan Travers
Commissariat à la protection de la vie privée	Madelaine Siginur

BILAN DE L'ANNÉE

Faits nouveaux en matière d'ADN

Expertise au sein du Conseil consultatif

La science de la génétique et la technologie inhérente à son utilisation continuent d'évoluer à un rythme sans précédent, et la participation de membres du Comité à des congrès et à des forums internationaux ainsi que les connaissances qu'ils ont acquises au fil de leur carrière continuent d'éclairer le Comité dans son ensemble et de le tenir au fait des progrès scientifiques et technologiques connexes.

Le coût total des réunions tenues au cours de l'exercice 2018-2019 était de 20 619,49 $.

Des membres ont été invités à présenter des documents spécialisés ou à animer des groupes de travail sur l'analyse génétique à des réunions ou à des congrès d'envergure nationale ou internationale, puis cette information a été communiquée au Comité. Frederick Bieber est membre de la National Commission on Forensic Science (commission nationale de sciences judiciaires) des États-Unis, créée en réponse à un rapport de la National Academy of Science (académie nationale des sciences) des États-Unis en vue d'examiner les pratiques, les politiques et les procédures des sciences judiciaires par rapport au système de justice pénale. Michael Szego siège au comité consultatif du Centre des sciences judiciaires (CSJ), où il donne des avis sur l'élaboration de politiques, de nouvelles initiatives touchant des clients, et les progrès réalisés par l'un des plus importants établissements consacrés aux sciences judiciaires en Amérique du Nord dans l'atteinte de ses objectifs. Sue O'Sullivan participe à divers groupes de travail et siège à divers comités de défense des droits des victimes nationaux et internationaux ou les préside. La participation à de tels forums permet au Comité consultatif de maintenir une approche à la fine pointe qui tient compte des nouveautés internationales en matière de génétique et de son application dans le domaine de la sécurité publique.

Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique canadien

Le Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique canadien (GTSMAG) est une ressource importante pour le Comité consultatif. Composé de chercheurs des trois laboratoires judiciaires publics au Canada, le GTSMAG mène des recherches, procède à des examens et formule des recommandations sur des questions liées à l'évolution de la génétique, des technologies, des politiques et des normes d'acceptation.

Le fichier génétique combiné CODIS 8, le séquençage de prochaine génération, l'analyse rapide d'ADN, l'interprétation des profils mixtes, l'analyse de liens de parenté et l'essai de nouvelles technologies par les différents laboratoires figurent parmi les priorités du GTSMAG pour faire en sorte que les méthodes les plus avancées d'analyse génétique soient disponibles au Canada. Maintenant que le programme des personnes disparues est opérationnel, le GTSMAG participe aussi de près aux discussions sur les profils génétiques de personnes disparues et de restes humains non identifiés qui sont actuellement conservés dans les systèmes des différents laboratoires, afin d'évaluer s'ils peuvent être téléversés dans la BNDG.

Des représentants du GTSMAG ont fait le point à la réunion d'octobre 2018 sur les nouveaux enjeux et les améliorations technologiques importantes dans le milieu de l'analyse génétique. Un sujet de discussion et d'élaboration de procédures portait sur les processus et les exigences techniques découlant de l'ajout des nouveaux fichiers. Par conséquent, le GTSMAG a examiné les normes d'acceptation des données génétiques de la BNDG, et approuvé les nouvelles normes qui règlent les problèmes découlant de la mise en œuvre de ces fichiers.

Le logiciel **CODIS 7**, qui stocke et compare les profils, est un outil universellement reconnu par les laboratoires judiciaires qui a été mis à jour dans les trois laboratoires judiciaires canadiens afin d'améliorer l'échange de renseignements entre les systèmes de ces laboratoires et la BNDG.

CODIS 8 est un logiciel d'échange de renseignements et de comparaison de profils de prochaine génération qui permet de nouvelles configurations de recherche. Ces nouvelles fonctions de recherche permettent d'effectuer des recherches ciblées plus précises, et donc de réduire radicalement le nombre de correspondances possibles exigeant une révision manuelle par la BNDG. Cela produira de meilleurs résultats de recherche, et réduira donc la charge de travail administrative pour la BNDG, et pourrait augmenter le nombre de profils venant de lieux de crime admissibles à être versés dans CODIS. Des gains immédiats en matière d'efficience et d'exactitude des recherches sont prévus et, à l'avenir, pourraient permettre à la BNDG d'accepter d'autres types d'échantillons (p. ex. des profils mixtes plus complexes) ou d'utiliser d'autres stratégies de recherche (p. ex. recherche axée sur le lien de parenté) après révision et approbation par voie législative.

En 2018, le CSJ à Toronto a fourni des informations sur l'analyse rapide de l'ADN, l'amélioration des systèmes de manipulation de liquides et le logiciel KIn CALc pour l'analyse des liens de parenté. Le CSJ a informé le Comité consultatif qu'il utiliserait dorénavant un quotient de vraisemblance et adopterait le génotypage probabiliste pour les analyses biologiques. Le Groupe des personnes disparues (GPD) de la BNDG a terminé la validation du logiciel KIn CALc, et a présenté un rapport au CSJ sur les aspects à prendre en considération pour sa mise en œuvre. Le GPD de la BNDG a aussi discuté de son utilisation des quotients de vraisemblance pour tous les rapports sur les travaux réalisés par le PNAPD. Bien que certains des sujets abordés par le CSJ n'aient aucune incidence sur la BNDG pour le moment, d'autres sont considérés comme des domaines scientifiques émergents qui prendront de l'importance dans le domaine des enquêtes criminelles et de la sécurité publique au fil du temps. Les membres du Comité consultatif continueront de suivre les progrès accomplis dans ces projets et d'en évaluer les retombées potentielles sous l'angle de l'efficience et de la protection de la vie privée relativement à la BNDG.

Formation

Le Comité consultatif insiste constamment sur l'importance de la formation offerte aux agents de la paix par la BNDG. En plus de permettre de garantir que le prélèvement d'échantillons biologiques de condamnés est fait de façon professionnelle et conforme aux normes et aux paramètres juridiques, la formation contribue à réduire le nombre d'erreurs qui donnent lieu au refus de transmissions et à une baisse d'efficacité.

Programme national d'ADN pour les personnes disparues

La participation des intéressés et leur dialogue continu ont exposé le Programme national d'ADN pour les personnes disparues (PNAPD) à des percées et à des changements dans la technologie, et à l'élaboration de politiques et de procédures. Il est évident que la BNDG et le CNPDRN ont offert une grande coopération et déployé beaucoup d'efforts pour réaliser l'objet de la loi de soutenir les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés tout en restant très sensibles à la vie privée des personnes concernées et à la protection des renseignements personnels.

Après une mise en œuvre réussie, le PNAPD a revu ses documents de consentement et remis les nouveaux formulaires de consentement au Comité consultatif à la réunion de mai 2018. Il s'agissait des documents intitulés *Consentement à fournir un échantillon biologique - Donneur volontaire*, *Consentement à fournir un échantillon biologique - Victime*, *Déclaration de consentement d'un membre de la famille d'une personne disparue* et *Déclaration d'accord d'une personne qui fournit un effet personnel appartenant à une personne disparue*.

Les profils génétiques créés aux fins des nouveaux fichiers ne pouvaient être communiqués à l'étranger tant que de nouveaux accords internationaux n'avaient pas été conclus. Ces accords ont été élaborés pour garantir que les mesures de confidentialité et de protection des nouveaux profils des fichiers humanitaires sont conformes aux exigences des dispositions législatives régissant ces échantillons au Canada. La BNDG a fait le point sur les ébauches d'accords sur les échanges internationaux de profils génétiques à la réunion du Comité consultatif d'octobre 2018. Ces accords ont été acceptés et mis en œuvre le 21 mars 2019.

En résumé, le Comité consultatif a abondamment communiqué avec des représentants de la BNDG, du CNPDRN, de l'élaboration de politiques stratégiques et opérationnelles de la GRC ainsi que du ministère de la Justice chargés de rédiger le Règlement et d'appuyer sa mise en œuvre opérationnelle. Les membres du Comité consultatif ont eu l'occasion de donner leur avis sur un vaste éventail d'enjeux, notamment le consentement, le retrait du consentement, le retrait de profils, l'élimination de profils, les lignes directrices opérationnelles et les différentes questions relatives à la protection de la vie privée liées aux nouveaux fichiers quand ils seront remplis.

Ministère de la Justice

Depuis sa création en 2000, la BNDG est un outil précieux pour améliorer la sécurité publique en permettant de résoudre des crimes, en assurant la sécurité des Canadiens et en s'acquittant de son obligation de respecter les droits relatifs à la vie privée. Au cours des 19 dernières années, plusieurs modifications législatives, surtout axées sur l'augmentation du nombre d'infractions admissibles au

prélèvement d'échantillons par suite d'une condamnation, ont été apportées afin d'augmenter le nombre de profils dans le fichier des condamnés. Tant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes (2009) que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (2010) avaient recommandé de modifier la loi de façon à permettre le prélèvement automatique d'échantillons d'ADN de tout adulte condamné au Canada d'une infraction désignée au sens de l'article 487.04 du *Code criminel*. Des représentants du Comité consultatif ont comparu devant les deux comités et ont appuyé la recommandation. Depuis cet examen, les responsables de la BNDG ont déployé des efforts constants pour sensibiliser la magistrature, les tribunaux, la communauté juridique et la police au moyen de séances de formation, de forums d'information, d'exposés présentés à des congrès, et de séances d'information qui sont toujours offerts. Malgré ces efforts, des données de recherche révèlent que le nombre de soumissions que la BNDG reçoit est bien inférieur au nombre de condamnations criminelles pour des infractions désignées pour lesquelles le profil génétique de leurs auteurs devrait être versé dans la banque de données[2].

En 2018, le gouvernement a déposé le projet de loi C-75 : *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*. Ayant examiné ce projet de loi, le Comité consultatif de la BNDG estime qu'il pourrait y avoir des conséquences négatives importantes qui pourraient réduire le nombre d'échantillons provenant de condamnés admissibles transmis à la BNDG et, par conséquent, limiter le nombre de concordances de profils génétiques à l'appui d'enquêtes criminelles. La principale préoccupation liée au projet de loi C-75 concerne le fait d'ériger en infractions mixtes les actes criminels passibles d'un emprisonnement maximal de dix ans ou moins et d'autoriser ainsi la Couronne à procéder par procédure sommaire ou par mise en accusation. Cela aura une incidence pour de nombreuses infractions visées par le *Code criminel* qui sont considérées comme des « infractions secondaires ». À l'heure actuelle, si un délinquant est reconnu coupable de l'une de ces infractions, la Couronne peut demander qu'il fournisse un échantillon d'ADN qui sera versé dans la BNDG. Dans le cas d'une infraction visée par une procédure sommaire, le procureur ne peut demander une ordonnance de prélèvement d'ADN à moins que l'infraction soit une infraction primaire ou une infraction secondaire énumérée.

Les membres du Comité consultatif ont débattu de cette question et ont reconnu que les législateurs devaient être sensibilisés aux effets nuisibles qu'auront cette disposition et d'autres dispositions proposées sur les activités de la BNDG. L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a exposé sa position au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes canadienne. La BNDG a aidé l'ACCP à préparer sa comparution devant le comité de la Chambre des communes. Des faits, des statistiques et des conséquences ont été fournis à l'ACCP à des fins de sensibilisation et de prise en compte. D'autres mesures de promotion et de soutien seront prises durant la progression du projet de loi C-75 dans le processus parlementaire.

[2] *Évaluation des rôles de Sécurité publique Canada à l'appui des activités d'analyse d'ADN*. Sécurité publique Canada, mai 2019. https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2019-vltn-dna-nlyss/index-fr.aspx

Recherches axées sur le lien de parenté

« Recherche axée sur le lien de parenté » s'entend d'une interrogation supplémentaire d'une banque de données génétiques d'un organisme d'application de la loi menée après une interrogation courante n'ayant révélé aucune correspondance exacte avec un profil. L'ADN trouvé sur les lieux du crime est comparé dans une banque de données d'empreintes génétiques de condamnés afin de trouver un profil génétique qui ressemble beaucoup à un profil existant. En termes simples, ce moyen d'enquête peut révéler des pistes menant vers des parents, des enfants ou des frères et sœurs.

La recherche axée sur le lien de parenté a été utilisée avec succès dans plusieurs administrations des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays afin de créer de nouvelles pistes d'enquête pour des crimes haineux quand toutes les autres procédures ont été épuisées.

Le Comité consultatif de la BNDG a étudié, examiné et entendu plusieurs exposés sur cette question depuis dix ans et a inclus des observations sur cette question dans ses rapports annuels précédents. Des membres du Comité consultatif ont en outre comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en 2010. Le Comité sénatorial a recommandé que le ministère de la Justice étudie la question afin de déterminer la façon de rédiger judicieusement une disposition qui permettrait de concilier la nécessité de protéger la société, de veiller au respect des droits à la vie privée et de préserver la présomption d'innocence en ce qui concerne la recherche axée sur le lien de parenté.

En 2015, le Comité consultatif s'est de nouveau penché sur la question et a conclu que la valeur de la recherche axée sur le lien de parenté pour résoudre des affaires graves difficiles et protéger les Canadiens l'emporte sur les risques inhérents à son utilisation. Il faut aussi tenir compte de l'aspect humanitaire de ne pas prendre toutes les mesures possibles pour protéger la population puisque celle-ci continue de courir un risque tant que des criminels violents restent en liberté. De plus, la recherche axée sur le lien de parenté a été utilisée pour disculper des innocents.

Par conséquent, dans une lettre adressée au commissaire de la GRC en décembre 2015, le Comité consultatif a recommandé que le ministre de la Sécurité publique examine la valeur de la recherche axée sur le lien de parenté pour des crimes graves, violents et en série dans des dossiers ouverts lorsque toutes les autres méthodes d'enquête ont été épuisées. Le Comité consultatif est conscient que l'actuelle *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* empêche la recherche axée sur le lien de parenté, puisque la BNDG ne peut faire état que de concordances exactes et de concordances partielles lorsque le profil ne peut être exclu à titre de concordance possible. Il serait donc nécessaire de faire adopter des modifications législatives pour qu'il soit possible de faire état de concordances similaires avec des membres de la famille.

En 2018, la GRC a commandé la rédaction d'un « document de travail » sur le sujet de la recherche axée sur le lien de parenté. Chris Maguire, Ph.D., expert en la matière de l'extérieur respecté et expert judiciaire du Royaume-Uni qui compte plus de 30 années d'expérience ainsi que des liens professionnels avec le milieu international des sciences judiciaires, a été chargé de mener des recherches et de rédiger ce document. La GRC a demandé au Comité consultatif de la BDNG d'examiner le document de travail et de formuler des commentaires compte tenu de l'expertise professionnelle du Comité. Le Comité a

largement appuyé le document et a offert une rétroaction précise visant à garantir que la protection de la vie privée et des droits conférés par la *Charte canadienne des droits et libertés* constitue une préoccupation primordiale, que des restrictions et des garanties adéquates soient établies, et que la langue législative prenne en compte : 1) la surveillance d'un point de vue éthique, 2) la gouvernance procédurale et 3) le fait que des circonstances exceptionnelles (dernier recours) sont requises. Le Comité a précisé que ne pas effectuer de recherche axée sur le lien de parenté dans ces cas exceptionnels risquait de nuire à la sécurité des Canadiens et à l'intégrité du système de justice pénale. On a aussi fait remarquer que l'un des usages autorisés du fichier des condamnés de la BNDG est l'identification de criminels et la résolution de crimes; par conséquent, permettre la recherche de données génétiques familiales dans la BNDG est compatible avec cet usage.

Généalogie génétique

« Généalogie génétique » renvoie à l'utilisation de bases de données généalogiques publique (p. ex., GEDmatch) pour trouver des membres de la famille associés à un profil ADN inconnu qui fait partie d'une enquête criminelle ou humanitaire. Bien que ce moyen n'ait pas encore été présenté comme preuve dans les systèmes judiciaires américain ou canadien, on a passé en revue quelque 40 affaires graves non résolues au cours de l'année écoulée en vue d'identifier des auteurs de crimes jusqu'alors inconnus. Le processus incluant les bases de données généalogiques destinées à une évaluation publique ou commerciale pourrait permettre d'associer des membres de la famille à une enquête en cours et à des parents éloignés au moyen de tests génétiques commerciaux popularisés offerts directement aux consommateurs. Il s'agit d'un processus nouveau qu'il ne faut pas confondre avec la recherche axée sur le lien de parenté. Bien que la recherche axée sur le lien de parenté ait été appuyée et recommandée par le Comité consultatif de la BDNG comme une procédure de criminalistique qui renforcera la BNDG, la généalogie génétique comporte d'autres difficultés qui devront être soigneusement examinées.

Le Comité consultatif a déterminé que l'utilisation de la généalogie génétique pourrait représenter un avantage important pour les enquêtes, mais comprend que d'autres discussions sont nécessaires relativement au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels. Sous bien des aspects, la généalogie génétique retient l'intérêt du Comité consultatif, des utilisateurs et de la population canadienne, et fera l'objet de discussions importantes au cours des prochaines réunions du Comité.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Comité consultatif a eu des rapports fréquents avec des représentants de la BNDG, des personnes chargées de rédiger les nouveaux règlements législatifs, les employés du CNPDRN, la commissaire de la GRC et d'autres cadres supérieurs de la GRC au cours de la dernière année. La présence de la commissaire Lucki et de la sous-commissaire Strachan à la réunion d'octobre du Comité consultatif était une excellente occasion pour le Comité de réitérer sa position quant à diverses questions concernant la BNDG. On a notamment mentionné la recommandation antérieure du Comité consultatif de la BNDG concernant la collecte automatique d'échantillons d'ADN pour la BNDG lorsqu'une personne est reconnue coupable d'une infraction désignée. En outre, la question de la recherche axée sur le lien de parenté a été discutée, et la commissaire a convenu qu'il s'agissait d'un sujet d'actualité et qu'une certaine confusion régnait quant aux différences entre « recherche axée sur le lien de parenté » et « généalogie génétique ». Une présentation officielle aux cadres supérieurs de la GRC a été proposée, et la commissaire a suggéré qu'on inclue ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'Équipe de gestion supérieure (EGS). Des mesures sont en cours pour donner un exposé à l'intention de l'EGS lors de la réunion d'automne 2019 du Comité consultatif de la BNDG.

La commissaire a également énoncé ses priorités pour les cinq prochaines années, qui s'inscrivent dans la stratégie Vision 150. L'un des piliers de cette vision est la modernisation des opérations, que le Comité consultatif de la BNDG appuie fortement en examinant de nouvelles méthodes technologiques et scientifiques qui profitent aux enquêtes et à la justice. La commissaire a souligné qu'elle se fiait au Comité consultatif de la BDNG et qu'il fallait prendre en considération le fragile équilibre entre technologie, intérêt public et vie privée dans l'optique de ces divers éléments.

Au cours des 19 dernières années, la BNDG a joué un rôle essentiel pour résoudre des crimes et accroître la sécurité publique au Canada. On continue de renforcer ses capacités grâce à la modernisation de sa technologie et à la formation de son personnel. Ainsi, on s'est assuré de relever les défis inhérents à la mise en œuvre du Programme national d'ADN pour les personnes disparues en mars 2018. Le Comité consultatif réitère qu'il est convaincu que la BNDG continuera d'exécuter un programme scientifique professionnel en ce qui concerne l'utilisation d'empreintes génétiques à des fins judiciaires et humanitaires au Canada. Le Comité se félicite d'avoir l'occasion d'examiner des documents comme le document de travail sur la recherche axée sur le lien de parenté, et est reconnaissant envers le personnel de la BNDG pour son dévouement et sa contribution à continuer de livrer un programme d'analyse génétique de calibre mondial en ce qui concerne la sécurité publique.

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité consultatif tiennent à reconnaître et à remercier les employés de la BNDG, du ministère de la Justice Canada, de ses partenaires du milieu des sciences judiciaires et de la police, ainsi que d'autres collaborateurs du Comité consultatif pour leur appui et leur coopération exceptionnels qui améliorent grandement les débats et servent de fondement aux discussions et aux recommandations.

Le Comité tient en outre à remercier l'importante contribution de ses membres sortants. L'expertise dans les domaines scientifique, juridique, policier et de la vie privée que ces membres ont apportée au fil des ans a été déterminante pour le précieux travail réalisé par le Comité. Leur passion, leur dévouement et leur engagement à servir étaient manifestes chez tous ces membres, et plus particulièrement chez Mme Côté-Harper et M. Davidson, qui se sont joints au Comité en 2000 à titre de membres fondateurs. Mme Kosseim a défendu avec ardeur les questions de vie privée, pour s'assurer qu'elles étaient toujours au premier plan durant les discussions. Et en tant que président, M. Loeppky a fait preuve d'un leadership exemplaire et d'une direction exécutive habile dans toutes les délibérations. Leur service aux Canadiens par l'entremise de leur participation au Comité a été exemplaire.

Le président du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques,

Brendan Heffernan